

Dérogation pour inhumation au-delà de 6 jours**Réglementation**

Délivrée par le préfet du département du lieu d'inhumation (article R2213-33 du CGCT)

En cas de problème médico-légal le délai de six jours court à partir de la délivrance, du procès verbal établi par la police judiciaire ou la gendarmerie nationale, de l'autorisation d'inhumation (article R2213-33 du CGCT)

Documents à fournir

- Original** du formulaire de demande
- Copie du certificat de décès établi par le médecin ayant constaté le décès (articles R2213-1-1 et R2213-1-2 du CGCT)
- Copie intégrale de l'acte de décès établie par la maire du lieu de décès (article 78 du CGCT)
- Copie de l'autorisation de fermeture de cercueil établie par la maire du lieu de décès (article R2213-17 du CGCT)
- Copie du permis d'inhumer ou autorisation d'inhumation par la mairie de la commune du lieu d'inhumation (article R. 2213-31)
- Si problème médico-légal** : copie de l'autorisation d'inhumation délivrée par la police judiciaire ou la gendarmerie nationale.

Dérogation pour crémation au-delà de 6 jours**Réglementation**

Délivrée par le préfet du département du lieu du décès ou de la crémation (article R2213-35 du CGCT)

En cas de problème médico-légal le délai de six jours court à partir de la délivrance, par le procureur de la République, de l'autorisation de crémation (article R2213-35 du CGCT)

Documents à fournir

- Original** du formulaire de demande
- Copie du certificat de décès établi par le médecin ayant constaté le décès (articles R2213-1-1 et R2213-1-2 du CGCT)
- Copie intégrale de l'acte de décès établie par la maire du lieu de décès (article 78 du CGCT)
- Copie de l'autorisation de fermeture de cercueil établie par la maire du lieu de décès (article R2213-17 du CGCT)
- Copie de l'autorisation de crémation établie par le maire du lieu de décès (article R2213-34 du CGCT)
- Si problème médico-légal** : copie de l'autorisation de crémation délivrée par la procureur de la République

Transport de corps en dehors du territoire métropolitain ou d'un département d'outre-mer**Réglementation**

Délivrée par le préfet du département du lieu de fermeture de cercueil (article R2213-22 du CGCT)

Documents à fournir

- Original** du formulaire de demande
- Copie du certificat de décès établi par le médecin ayant constaté le décès (articles R2213-1-1 et R2213-1-2 du CGCT)
- Copie intégrale de l'acte de décès établie par la maire du lieu de décès (article 78 du CGCT)
- Copie de l'autorisation de fermeture de cercueil établie par la maire du lieu de décès (article R2213-17 du CGCT)
- Copie de l'attestation de non contagion délivrée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS)
- Si double nationalité ou de nationalité étrangère** : rendre la carte d'identité ou carte de séjour
- Si problème médico-légal** : copie de l'autorisation d'inhumation délivrée par la procureur de la République

Transport de cendres en dehors du territoire métropolitain ou d'un département d'outre-mer**Réglementation**

Délivrée par le préfet du département du lieu de crémation ou de résidence du demandeur (article R2213-24 du CGCT)

Documents à fournir

- Original** du formulaire de demande
- Copie intégrale de l'acte de décès établie par la maire du lieu de décès (article 78 du CGCT)
- Copie du certificat de crémation délivré par le crématorium
- Copie de la pièce d'identité de la personne qui accompagne l'urne lors du transport et justificatif de domicile
- Si double nationalité ou de nationalité étrangère** : rendre la carte d'identité ou carte de séjour
- Vérifier qu'aucun des membres de la famille ne s'oppose au transport de l'urne